

Commune de PLUNERET

56400

Conseil municipal – Séance du 9 février 2010

RELEVÉ DES DECISIONS

L'an deux mille dix, le 9 février à 20h30, le conseil municipal de PLUNERET convoqué par courrier en date du 2 février 2010 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques MEROUR, Maire. Etaient présents : M. MEROUR, Maire ; Mmes BELLEGO, GUILLAS, LE ROUX et GUILLAUME, adjointes ; Mess. GOURDON, LE LABOUSSE et PARTICELLI, adjoints ; Mmes SCELLE-HEBERT, VALENS, DAUDONNET, RAULO et DIARD-MARTIN, conseillères municipales ; Mess. RIO, COUTURIER, CAPITAN, VALLEIN, DANIEL, PEZRES et LE BOZEC, conseillers municipaux.

Etaient absents : M. BILLARD, adjoint ; Mmes RABILLER, TOGNON, JARNO, BRICARD et MALLEGOL, conseillères municipales ; M. MACHUS, conseiller municipal.

Pouvoirs : M. BILLARD à M. MEROUR ; Mme RABILLER à Mme GUILLAS ; Mme JARNO à M. GOURDON ; Mme BRICARD à Mme VALENS.

Nombre de conseillers en exercice : 27 – Présents : 20 - Pouvoirs : 4 – Votants : 24
Secrétaire de séance : M. CAPITAN.

CONSEIL MUNICIPAL	
<p><u>Délibération n° 1-2010 : Séance du conseil municipal :</u> Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2009. Rapporteur : M. le Maire M. le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009. Il demande si ce document appelle des observations ou corrections. En l'absence de modifications ou de corrections, M. le Maire invite le conseil à délibérer. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2009.</p>	
FINANCES	
<p><u>Délibération n° 2-2010 : Solidarité Haïti – Soutien financier de la commune.</u> Rapporteur : M. GOURDON Au vu de l'avis de la commission des finances réunie le 2 février 2010, le conseil municipal décide à l'unanimité de manifester son soutien au peuple haïtien durement frappé par un séisme dévastateur en janvier 2010 sous la forme d'une aide financière d'un montant de 1 500 € versée au fonds de concours mis en place par le centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.</p>	
<p><u>Délibération n° 3-2010 : Débat d'orientation budgétaire 2010</u> Rapporteur : M. GOURDON Au terme du rapport fait en séance par Mr GOURDON, adjoint délégué aux finances, au titre du débat d'orientation budgétaire 2010, rapport inséré dans le document de travail de la séance, intégrant notamment le contexte économique et social général, l'évolution des financements publics d'Etat, l'état de l'endettement de la commune et les perspectives budgétaires, le conseil municipal, après échanges, prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010.</p>	

<p><u>Délibération n° 4-2010 : Assurances – Protection juridique :</u> Définition du besoin – contrat 2010. Rapporteur : M. GOURDON A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 2 février 2010 autorise M. le Maire à engager une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'attribution d'un marché de services pour un contrat d'assurance protection juridique de la commune et du CCAS pour la période du 5 mars au 31 décembre 2010. Au terme de la procédure lancée, l'attribution du marché se fera par M. le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 4° du CGCT.</p>	
INTERCOMMUNALITE	
<p><u>Délibération n° 5-2010 : Syndicat départemental des énergies du Morbihan - SDEM : Rapport d'activités 2008</u> Rapporteur : M. le Maire A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la communication faite du rapport d'activités du Syndicat des énergies du Morbihan SDEM pour l'année 2008, communication faite dans le cadre de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
VOIRIE	
<p><u>Délibération n° 6-2010 : Mériadec – RD 19 :</u> Modification de la limite d'agglomération Rapporteur : M. PARTICELLI A l'unanimité, au vu de l'avis favorable de la commission des travaux réunie le 28 janvier 2010, le conseil municipal émet un avis favorable au déplacement de la limite de l'agglomération à Mériadec, entrée sud est côté Vannes, en l'implantant en bordure de la parcelle ZN 32, au-delà du chemin rural n° 15 dit du Vieux Coët Sal désormais intégré dans l'agglomération.</p>	
TRAVAUX	
<p><u>Délibération n° 7-2010 : Rue Léonard de Vinci - Eclairage public</u> Convention Commune - SDEM Rapporteur : M. PARTICELLI A l'unanimité, au vu de l'avis favorable de la commission des travaux réunie le 28 janvier 2010, le conseil municipal approuve la convention à passer avec le Syndicat Départemental des Energies du Morbihan SDEM pour l'extension de l'éclairage public rue Léonard de Vinci avec installation de six mâts et lanternes, décide d'opter pour un préfinancement par l'emprunt du syndicat et autorise le maire à signer la convention au nom de la commune.</p>	
MARCHES PUBLICS	
<p><u>Délibération n° 8-2010 : Compte rendu de la délégation accordée au maire par le conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.</u> Rapporteur : M le Maire A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la communication faite en séance par M. le Maire des décisions suivantes prises par ses soins en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 4° du CGCT :</p>	

Décision n° 2009-52 relative à l'achat d'une armoire froide pour le restaurant scolaire auprès de la SARL RIVOAL LORIENT 56600 LANESTER pour un montant de 3 119,08 € HT prise le 14 décembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 14 décembre 2009.

Décision n° 2009-53 relative à une prestation de pose d'un poteau incendie rue Léonard de Vinci confiée à la société SAUR 56400 AURAY pour un montant de 2 461,66 € HT prise le 14 décembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 14 décembre 2009.

Décision n° 2009-54 R1 relative à la reconduction pour l'année 2010 du contrat d'assurances flotte automobile auprès de la compagnie GROUPAMA Loire Bretagne prise le 17 décembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 17 décembre 2009.

Décision n° 2009-55 R2 relative à la reconduction pour l'année 2010 du contrat d'assurances dommage aux biens et risques divers – responsabilité civile et risques divers auprès de la compagnie AXA Cabinet QUENARDEL KALKSZTEIN 56400 AURAY prise le 23 décembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 23 décembre 2009.

Décision n° 2009-56 relative à une prestation de réparation du tracteur RENAULT ERGOS 100 des services techniques auprès du garage CLASS réseau agricole 56 303 PONTIVY pour un montant de 2 308,87 € HT prise le 23 décembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 24 décembre 2009.

Décision n° 2009-57 relative à l'achat de matériaux pour installation d'un caniveau au complexe sportif de Lanriacq auprès des établissements LE DORE 56 400 AURAY pour un montant de 1 959,52 € HT prise le 23 décembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 24 décembre 2009.

Décision n° 2010-01 relative à l'attribution du marché de travaux pour le programme complémentaire de voirie 2009 à l'entreprise STPM 56 880 PLOEREN pour un montant de 8 848,55 € HT prise le 7 janvier 2010 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 8 janvier 2010.

Décision n° 2010-02 relative à l'achat d'équipements de protection individuels pour les services techniques auprès de la société PROTECT'HOMS 56300 PONTIVY pour un montant de 1 941,90 € HT prise le 26 janvier 2010 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 27 janvier 2010.

A PLUNERET, le 10 janvier 2010
Pour Affichage le 10 janvier 2010
Sous le numéro 2010/26
Le Maire,
Jean-Jacques MEROUR